

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2015

POL 4711-50
Théorie des organisations et administration publique
Vendredi 9 :30 à 12 :30

Professeur : Carolle Simard
Local : A-3560
No. de téléphone : 514 987-3000, poste 4587
simard.carolle@uqam.ca

Descriptif du cours

Les grands courants de la théorie des organisations et leur résonance en administration publique. Initiation aux principaux concepts de l'analyse organisationnelle. Analyse des principes qui guident la mise en place des structures, le fonctionnement et les actions dans le secteur public.

Objectifs

1. Amener les étudiants - étudiantes à reconnaître les principaux modes de raisonnement qui guident l'analyse des organisations.
 2. Permettre aux participants - participantes d'évaluer les avantages et les limites des différentes approches théoriques qui guident l'analyse organisationnelle.
 3. Appliquer l'analyse organisationnelle au secteur public et para-public et s'initier au diagnostic organisationnel.
-

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Les exposés et les lectures visent à faire reconnaître l'importance du choix d'un cadre d'analyse lorsqu'il s'agit de poser un diagnostic organisationnel. Chaque rencontre hebdomadaire portera sur un mode d'analyse organisationnel ou un thème de la sociologie des organisations. Dans les deux premières heures de cours, les fondements conceptuels d'une approche seront étudiés. La troisième heure, selon la formule du séminaire, sera consacrée à l'application d'une approche à un cas concret, et à la présentation des analyses faites par les étudiants -étudiantes.

MODE D'ÉVALUATION

1)	examen de synthèse (en classe, avec notes et textes), le 26 février 2015	35 %
2)	une contribution à la présentation des textes obligatoires	10 %
3)	assistance et participation aux cas d'étude	20 %
4)	examen de synthèse (en classe, avec notes et textes), le 17 avril 2015	35 %

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE OBLIGATOIRE

MORGAN, G., *Images de l'organisation*, Presses de l'Université Laval-De Boeck, 1999, (voir bibliographie p. 429-475). (Disponible à la COOP-UQAM)

AUTRES OUVRAGES

AKTOUF, O., *Le management entre tradition et renouvellement*, Édition révisée, Montréal, Gaëtan Morin, 1989.

ANSART, P., *Les sociologies contemporaines*, Paris, Le Seuil, # 211, 1990.

BALLÉ, C., *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, 1990.

BERNOUX, P., *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 1990

BERNOUX, P. et al., *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Seuil, 2005.

BRUNET, L. et Savoie A., *La face cachée des organisations : groupes, cliques et clans*, Montréal, PUM, 2003.

BUSINO, G., *Les théories de la bureaucratie*, Paris, PUF, Que sais-je? No 2769, 1993.

- CHANLAL, J.-F., (sous la direction de), *L'individu dans l'organisation. Les dimensions oubliées*, Québec, Presses de l'Université Laval - ESKA, 1999.
- CLEGG, S.R., M. Komberger et T. Pitsis, *Managing and Organizations : an Introduction to Theory and Practice*, London, Sage Publications inc., 2005.
- CORTNER, H.F., MAHLER, I., et BELL-NICHOLSON, J., *La gestion des organisations publiques*, Sainte-Foy, PUQ, 1993.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1992.
- FRIEDBERG, E., *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- GAULEJAC (de), V., *La société malade de gestion*, Paris, Seuil, 2005.
- GOLEMAN, D., *L'intelligence émotionnelle*, Paris, Robert Laffont, 1999.
- HAFSI, T., SÉGUIN, F. et TOULOUSE, J.-M., *La stratégie des organisations : une synthèse*, Montréal, Éd. Transcontinental inc., 2^{ième} éd., 2000.
- LABOURDETTE, A., *Théorie des organisations*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- MINTZBERG, H., *Structure et dynamique des organisations*, Paris/Montréal, Éd. d'Organisation et Agence d'Arc, 1986.
- OCDE, *Le secteur public au XXI^e siècle : repenser le leadership*, Paris, éd. de l'OCDE, 2001.
- PAGÈS, M. et al., *L'emprise de l'organisation*, Paris, PUF, 1979.
- PAVÉ, Francis, *L'analyse stratégique*, Paris, Seuil, 1994.
- PITCHER, P., *Artistes, artisans et technocrates dans nos organisations. Rêves, réalités et illusions du leadership*, Montréal, Québec/Amérique inc., 1994.
- Reynaud, J.-D., *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1997.
- SÉGUIN, F. et CHANLAL, J.-F., *L'analyse des organisations, tome 1 : Les théories de l'organisation*, Montréal, éd. Préfontaine, 1983.
- CHANLAT, J.-F. et SÉGUIN, F., *L'analyse des organisations, tome 2 : Les composantes de l'organisation*, Montréal, Gaëtan Morin, 1987.
- SYMONS, G., (dir.) *La culture des organisations*, Québec, IQRC, 1988.
- VARDI, Y. et E. Weitz, *Misbehavior in Organizations : Theory, Research and Management*, New-Jersey, Laurence Erlbaum Associates inc., 2004.

PROGRAMME

Cours no	Date de la séance	Thème	Lectures obligatoires
2	16 janvier	Introduction	
3	23 janvier	Un cadre explicatif Machine	Morgan : Chap. 1 et 2
4	30 janvier	Organisme	Morgan : Chap. 3
5	13 février	Culture	Morgan : Chap. 5
6	20 février	Système politique	Morgan : Chap. 6
7	27 février	Examen	
8	6 mars	Semaine de lecture	
9	13 mars	Psychisme	Morgan : Chap. 7
10	20 mars	Flux et transformation	Morgan : Chap. 8
11	27 mars	Instrument de domination	Morgan : Chap. 9
12	3 avril	Vendredi saint	
13	10 avril	Apprendre l'art d'analyser	Morgan : Chap. 10-11
14	17 avril	Examen final	

JOURNAUX À CONSULTER

- La Presse
- Le Devoir
- Le Monde

REVUES À CONSULTER

- Revue canadienne de science politique
- American Political Science Review
- Revue française de science politique
- Politique et Sociétés
- Public Administration
- Governance
- Administration publique du Canada (JL 1C35)
- Public Choice
- The American Review of Public Administration
- Public Administration Review
- Revue internationale des sciences administratives
- Avenir
- Revue française d'administration publique
- Politiques et management public
- Gestion
- Management
- Optimum
- Administration and Society
- Public Productivity Review
- The Bureaucrat
- Public Personnel Management Journal
- Policy Analysis
- Policy Options
- Administrative Science Quarterly (HD 28, A.1 A 29)
- Administrative Change
- Bibliographie internationale de science administrative (Z7164A2A1B8)
- Annuaire Européen d'administration publique (JN 1A55)
- ABC science politique (Listes d'articles publiés)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.